

**Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
de l'Amap Aups-Moissac  
Du dimanche 14 janvier 2024  
Au Jas du Viganl, Sillans la cascade**

Présents : 16  
Représentés : 10  
Excusés : 2

La réunion débute à 11 h 55

**Ordre du jour :**

Validation de la modification des statuts de l'association  
Validation de la modification de la charte  
Election du nouveau Conseil Collégial

- **Examen des statuts**

Nathalie fait la lecture des statuts et détaille les modifications, apportées principalement à l'article 12 qui traite de la gouvernance.

Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

- **Examen de la charte**

La modification principale découle de la création du site. Il faut se conformer au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et informer les adhérents de l'existence d'une base de données présente sur l'ordinateur des administrateurs de l'Amap (secrétaire) et sur le site.

Il est bien précisé que ces données sont utilisées exclusivement en interne pour la gestion de l'association, et les droits de l'utilisateur sont détaillés.

Le bulletin d'adhésion va être également modifié pour porter les informations légales à ce propos.

La Charte est adoptée à l'unanimité

- **Election des membres du Conseil Collégial**

Les membres sortants se représentent.

Conformément aux nouveaux statuts, il est nécessaire que d'autres producteurs rejoignent le Conseil. Nina Lejeune et Vincent Arcusa sont candidats.

Le nouveau conseil est élu à l'unanimité.

Il comprend trois producteurs-productrices, et huit amapiens.nes :

Vincent Arcusa  
Carole Breton  
Léa David  
Nora Foulon

Loïc Gianati  
Cyril Grassone  
Martine Jaegly  
Nina Lejeune

Cécile Schreyeck  
Brindille Soubrane  
Nathalie Wassermann

La séance est levée à 12 h 40